

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

LES PRADELLES

40 Avenue de Courlay
17640 VAUX SUR MER

MAISONS DE VILLE



*Image non contractuelle

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	2
2.	GENERALITES	2
3.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS	3
4.	LOCAUX PRIVATIFS ET EQUIPEMENTS DES MAISONS	4
5.	ANNEXES PRIVATIVES	9
6.	EQUIPEMENTS GENERAUX	10
7.	NOTA BENE	11

1. PREAMBULE

L'ensemble des maisons est conçu pour respecter les critères de la norme RT 2012.

Un bureau de contrôle technique sera mandaté pour les missions :

- ✚ LP : relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- ✚ SH : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PS : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- ✚ HAND : relative à l'accessibilité des personnes handicapées,
- ✚ TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PHh : relative à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

2. GENERALITES

PRESENTATION

La société VIVAPROM porte le projet de construction de 17 maisons de ville en accession libre, sur un terrain situé 40 Avenue de Courlay – 17640 VAUX SUR MER : « LES PRADELLES ».

Ces logements se présenteront sous la forme de maisons de ville typique de Vaux Sur Mer avec garage ou carport et seront de typologie variée : 12 logements de type III (2 chambres) et 4 logements de type IV (3 chambres) et 1 logement de type V (4 chambres)

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme des maisons individuelles des Pradelles, situé 40 Avenue de Courlay 17640 VAUX SUR MER.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des maisons sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Les maisons seront soumises à la réglementation thermique RT 2012 Label PROMOTELEC.

L'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites sera respecté.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple: réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau.....), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

3.1 FONDATIONS

3.1.1 Fouilles

Fouilles en excavation avec évacuation des terres extraites.

3.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, semelles filantes ou isolées, suivant rapport d'étude de sol et études structure et validation du bureau de contrôle, protection anti-termites.

3.2 MURS ET OSSATURES

3.2.1 Murs de façades et murs des pignons

Murs : en blocs agglomérés de ciment, selon étude de structure et étude thermique.

Doublage : Isolation thermique par l'intérieur avec laine de verre selon étude thermique.

Parements extérieurs : Toutes les façades recevront conformément au projet de l'architecte, un enduit monocouche.

Couvre joint de dilatation suivant nécessités

3.2.2 Murs intérieurs, refends porteurs, mitoyens

Sans objet.

3.2.3 Isolation thermique

Doublages selon nécessité (complexe isolant et parement plaque de plâtre de 13 mm à peindre).

3.3 PLANCHERS

3.3.1 Planchers Haut du Rez-de-chaussée

Plancher Préfabriqué poutrelles - hourdis avec rupteurs thermiques en périphérie suivant étude structure et étude thermique.

3.3.2 Planchers bas du rez-de-chaussée

Plancher préfabriqué type poutrelles hourdis isolant.

Ce plancher sera isolé thermiquement suivant étude thermique.

3.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

3.4.1 Entre pièces principales

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation, parement plaque à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

3.4.2 Entre pièces principales et pièces humides

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation P.A.R., parement HYDRO pour pièces humides à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

3.5 ESCALIERS

3.5.1 Escaliers intérieurs des maisons

Escalier intérieur en bois verni, sans contremarche. Compris garde-corps.

3.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

3.6.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales seront en aluminium. Coloris suivant permis de construire.

3.6.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide placés en gaine et désolidarisés des planchers selon étude structurelle de l'entreprise et conformément à la réglementation acoustique intérieure.

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire et raccordement sous dalle.

3.6.3 Canalisations sous-dallages

Les canalisations sous-dallages seront en PVC rigide raccordées au réseau extérieur.

3.6.4 Branchements aux réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées aux réseaux publics.

Les eaux pluviales sont collectées dans un bassin de rétention sous parking avec mise en place d'un trop plein raccordé au réseau public (Avenue de Courlay).

3.7 TOITURES

3.7.1 Charpente, couverture

Charpente industrialisée (fermettes) ou traditionnelle compris contreventements, étrésoillonnage

Couverture tuiles, de type double canal ton mêlé (ou équivalent), selon Plans

3.7.2 Toitures terrasses

Membrane d'étanchéité autoprotégée (ou protection par gravillons selon nécessité).

3.7.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

En toiture, sortie des ventilations primaires et sorties de ventilation VMC

4. LOCAUX PRIVATIFS ET EQUIPEMENTS DES MAISONS

4.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

4.1.1 Sols et plinthes des pièces au RDC

Toutes les pièces des RDC seront revêtues :

D'un carrelage, format 40*40 grès cérame de marque Arte One ou équivalent dans toutes les pièces.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes à bord arrondis seront assorties au carrelage.

4.1.2 Sols et plinthes des pièces à l'étage

A l'exception des pièces humides, les pièces des étages seront revêtues :

D'un sol souple imitation parquet ou équivalent de classement U2S P3 minimum

Choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Les sols des pièces humides des étages seront en revêtues :

D'un carrelage, format 40*40 en grès cérame de marque Arte One ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes à bord arrondis seront assorties au carrelage.

4.1.3 Sols des terrasses jardin

Dalles gravillonnées posées sur chape maigre

Coloris au choix de l'architecte.

4.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures)

4.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Pour les Salles de bains à l'étage, il sera posé de la faïence murale, toute hauteur au droit des baignoires et/ou douches (selon plans). Au niveau du meuble vasque (simple ou double), faïence murale selon calepinage et harmonies prédéfinies par l'architecte.

Faïence de format : 20*50 de marque Arte One type Glossy ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Pour la salle d'eau RDC de la maisons T5, il sera prévu de la faïence murale toute hauteur au niveau de la douche.

Pour la cuisine : crédence sur le pan de mur recevant l'évier et la table de cuisson, et retours selon pavillon sur 0.60 m de hauteur coloris Blanc de format 20*20 selon la réglementation NF. Les joints seront réalisés au ciment blanc.

4.3 PLAFONDS :

4.3.1 Plafond des pièces intérieures

Les plafonds sont traités en plaques de plâtre à peindre sur ossature métallique.

4.4 MENUISERIES EXTÉRIURES

4.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les menuiseries extérieures seront en Aluminium blanc pour les baies coulissantes, et en PVC blanc pour tous les ouvrants oscillo-battants à la française, monocoloration, à rupture de pont thermique, équipées de double vitrage acoustique et thermique, conformément à la réglementation en vigueur.

4.4.2 Porte entrée :

Porte d'entrée en acier avec vitrage sablé vertical, couleur suivant permis de construire, Modèle ABSCISSE de chez BEL'M ou équivalent.

Elles seront équipées de serrures de sûreté 5 points automatiques, et répondront aux normes d'isolation phonique en vigueur, et seront munies de joints iso phoniques.

Accessoires : butoir.

4.4.3 Porte de garage (selon plans) :

Porte de garage métallique basculante à bandes horizontales larges (40 ou 50 cm selon choix de l'architecte) – RAL 9010

4.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

4.5.1 Pièces principales

Volets roulants électriques (coffre tunnel) en Aluminium blanc pour les baies vitrées et PVC blanc pour les fenêtres dans toutes les pièces exceptées les WC et SDB.

4.5.2 Pièces humides

Vitrage opale.

4.6 MENUISERIES INTERIEURES

4.6.1 Portes intérieures

Les portes de distribution intérieure seront de type post-formé ou gravé à âme alvéolaire pré-peintes avec huisserie bois.

Accessoires : butoir de portes.

4.6.2 Portes de placards

Les portes des placards seront coulissantes de type SOGAL ou similaire, panneaux de 10 mm, coloris blanc, profil laqué blanc,

4.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

Sans objet.

4.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURE

4.8.1 Peintures extérieures

Sans objet.

4.8.2 Peintures intérieures

4.8.2.1 Sur menuiseries

Impression si nécessaire + 2 couches de peinture de finition satinée de teinte claire Alkyde ou équivalent.

4.8.2.2 Sur murs

Tous les murs des logements recevront deux couches de peinture de finition veloutée, Alkyde ou équivalent

4.8.2.3 **Sur plafonds y compris rampants (Pièces sèches et humides)**

Tous les plafonds recevront une couche de finition mate blanche, Alkyde ou équivalent

4.8.2.4 **Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers**

Les canalisations apparentes recevront une couche de laque type Alkyde ou similaire de finition satinée blanche

4.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

4.9.1 Equipements ménagers.

4.9.1.1 **Cuisine :**

Equipement de base prévu dans chaque logement :

Ensemble Meuble cuisinette de 120 de marque Moderna des Ets CEDEO,
évier à poser MONTREAL, en résine SMC coloris blanc uni 120x60,
mitigeur à bec chromé.

4.9.1.2 **Appareils sanitaires : implantation et nombre suivant plans**

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Equipements maisons 1-2-3-4-5-6-7-8-12-15-16

RDC

- WC suspendu de marque GROHE ou similaire équipé d'un abattant à frein et mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres.
- 1 lave main en céramique blanche, modèle Odeon Up de Jacob Delafon, siphon Inox.
- Une douche italienne avec siphon de sol, forme de pente, étanchéité

ETAGE

- WC à poser de marque GROHE ou équivalent équipé d'un abattant à frein, d'un réservoir à alimentation latérale et d'un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.
- Un meuble vasque de 0,60 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050mm et bandeau lumineux.
- 1 Receveur de douche en résine, de 90x90 cm, de Jacob DELAFON ou similaire

Equipements maison 13

RDC

- WC suspendu de marque GROHE ou similaire équipé d'un abattant à frein et mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres.
- Un meuble vasque de 0,60 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050 mm et bandeau lumineux.
- Une douche italienne avec siphon de sol, forme de pente, étanchéité
- Ensemble paroi de douche composé d'une paroi fixe et d'une porte pivotante gamme concerto de CEDEO, profilés en aluminium anodisé blanc, verre transparent,

ETAGE

- WC à poser de marque GROHE ou équivalent équipé d'un abattant à frein, d'un réservoir à alimentation latérale et d'un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.
- Un meuble vasque de 0,60 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050mm et bandeau lumineux.
- 1 Receveur de douche en en résine, de 90x90 cm, de Jacob DELAFON ou similaire

Equipements maisons 9-10-11-14

RDC

- WC suspendu de marque GROHE ou similaire équipé d'un abattant à frein et mécanisme de chasse à économie d'eau 3 / 6 litres.
- 1 lave main en céramique blanche, modèle Odeon Up de Jacob Delafon, siphon Inox.
- Une douche italienne avec siphon de sol, forme de pente, étanchéité

ETAGE

- WC à poser de marque GROHE ou équivalent équipés d'un abattant à frein, d'un réservoir à alimentation latérale et d'un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.

- Un meuble double vasque de 1,20 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050 mm et bandeau lumineux.
- Une baignoire blanche unie en acrylique, modèle Stil Up de Jacob DELAFON, ou similaire équipé d'un vidage avec bonde à recouvrement

Maisons 17

RDC

- WC suspendu de marque GROHE ou similaire équipé d'un abattant à frein et mécanisme de chasse à économie d'eau 3 / 6 litres.
- Un meuble vasque de 0,60 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050mm et bandeau lumineux.
- Une douche italienne avec siphon de sol, forme de pente, étanchéité. Dimensions selon plan
- Paroi de douche vitrée coulissante 2 vantaux (1 fixe, 1 coulissant), gamme concerto de CEDEO, profilés en aluminium anodisé blanc, verre transparent,

ETAGE

- WC à poser de marque GROHE ou équivalent équipé d'un abattant à frein, d'un réservoir à alimentation latérale et d'un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.
- Un meuble double vasque de 1,20 m de large minimum avec amortisseurs de portes, Monoplan, vasque intégrée et un miroir 5mm, hauteur 1050 mm et bandeau lumineux.
- Une baignoire blanche unie en acrylique, modèle Stil Up de Jacob DELAFON, ou similaire équipé d'un vidage avec bonde à recouvrement

4.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

4.9.2.1 Distribution d'eau froide

Canalisation en cuivre et (ou) P.E.R. selon situation.

4.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle et le chauffage seront réalisés par une chaudière murale à condensation modèle NAIA des Ets ATLANTIC ou équivalent.

4.9.2.3 Evacuations Eau Usées – Eaux Vannes

Canalisations d'évacuation des appareils sanitaires en PVC M1 NF.

Colonnes d'évacuations en PVC M1 NF et de Type Chutunic ou équivalent selon besoin pour les évacuations mixtes.

Collecteurs d'évacuations en PVC M1 NF de type gravitaire.

4.9.2.4 Branchements en attente

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

Tige cuisine gaz au droit de l'évier équipé d'un tuyau gaz inox et d'un robinet de coupure (ROAI)

4.9.2.5 Robinetteries

La vasque et/ou le lave-mains seront équipés d'une robinetterie mitigeuse monocommande de marque GROHE ou équivalent.

Pour les maisons avec une chambre au RDC, les douches italiennes seront équipées d'une robinetterie mitigeuse et d'une colonne de douche à effet de pluie, gamme concerto de la marque ALTERNA ou similaire

Le receveur de douche (étage) sera équipé d'une colonne de douche à effet de pluie de marque ALTERNA ou équivalent, avec mitigeur thermostatique.

La baignoire sera équipée d'un mitigeur, flexible et douchette.

4.9.3 Equipements électriques

4.9.3.1 Type d'installation

Encastrée, tableau d'abonné positionné en gaine technique fermée.

4.9.3.2 Puissance à desservir

Selon type de maisons et normes en vigueur, courant monophasé

4.9.3.3 Equipement de chaque pièce :

Suivant la norme NFC 15 100 :

Entrée - 1 DCL sur S.A. ou va et vient -- 1 P.C. 16 A+T ,

Dégagement - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - - 1 P.C. 16 A+T

Séjour - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 P.C. 16 A+T par unité de surface de 4 m²

Chambre Principale - 1 DCL sur va et vient - 3 P.C. 16 A+T

Autres chambres - 1 DCL sur S.A - 3 P.C. 16 A+T

Salle d'eau - 1 DCL sur S.A --1 alimentation pour bandeau lumineux et commande sur S.A -- 1 P.C. 16 A+T

Cuisine - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 applique sur évier - 2 P.C. 16 A+T, dont une pour alimentation réfrigérateur - 2 P.C. 16A + T à hauteur

WC - 1 DCL en S.A.

Terrasse - 1 hublot étanche sur S.A. avec voyant dans le séjour + PC

DCL : boîtiers avec dispositif de Connexion de Luminaires

P.C. : Prise de Courants

Toutes les pièces seront équipées d'ampoules basse consommation de classe A.

4.9.3.4 Détecteur de fumée

Pose d'un détecteur autonome avertisseur de fumée de modèle EI650 IF ou équivalent.

4.9.3.5 Sonnerie de porte d'entrée

1 carillon et un bouton poussoir lumineux avec porte étiquette incorporé, encastré près de la porte d'entrée.

4.9.3.6 Eclairage de la porte d'entrée

1 hublot étanche sur S.A. avec voyant dans l'entrée.

4.9.4 Chauffage, ventilation

4.9.4.1 Type d'installation

Chaudière murale à condensation de type ATLANTIC Modèle NAIA ou équivalent assurant le chauffage central et le chauffage de l'eau sanitaire.

Installation de panneaux photovoltaïque **SYSTOVI V-SYS on top**, conforme à la réglementation thermique.

4.9.4.2 Chauffage électrique

Sèche-serviette électrique type 2012 Blanc de chez Atlantic ou équivalent, selon plans.

4.9.4.3 Températures garanties des pièces

Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

4.9.4.4 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage, à l'exception des SDE et SDB, sera assuré par des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois (Gaz).

Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

4.9.4.5 Conduits et bouches d'extraction VMC

Ventilation type ventilation mécanique contrôlée. Installation de VMC raccordée au secteur comprenant : Bouches d'extraction hygro-réglables dans les pièces humides : salle de bains, salle d'eau, cuisine, WC.

Raccordement jusqu'aux extracteurs mécaniques situés dans les combles.

4.9.4.6 Conduits et prises d'air

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres ou dans maçonnerie suivant réglementation acoustique.

4.9.5 Equipements intérieurs des placards

4.9.5.1 Placards

2 chambres par maison bénéficieront d'un aménagement : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes.

4.9.6 Equipements de télécommunication

4.9.6.1 T.V.

Installation d'une antenne terrestre hertzienne.
1 prise dans le séjour et dans la chambre principale.

4.9.6.2 Téléphone

Chaque logement sera équipé d'un pré câblage téléphonique issu directement de la réglette DTI. Le DTI sera inclus dans le coffret de communication équipé de 6 prises RJ 45 .
1 prise dans le séjour, dans la cuisine et dans chacune des chambres.

5. ANNEXES PRIVATIVES

5.1 PARKINGS EXTERIEURS PRIVATIFS

5.1.1 Sol

Places de stationnement devant les maisons constituées d'enrobé bitumineux.

5.1.2 Cheminement piéton

Sol en enrobé avec finition résine routière suivant projet d'aménagement extérieur de l'architecte.

5.2 VOIRIE ET PARKINGS VISITEURS

5.2.1 Voirie d'accès

En enrobé bitumineux avec forme de pente.

5.2.2 Revêtements parking visiteur

Sans Objet.

5.2.3 Délimitation au sol, marquage

Résine époxy pour délimitation de places de parking

5.2.4 Accès aux parkings des maisons

Sans Objet.

5.3 JARDINS PRIVATIFS (suivant plan masse)

5.3.1 Plantations

Une haie vive sera plantée en saison pour doubler les clôtures grillagées.
Localisation : localisation selon plan masse du projet d'aménagement architecte en limite séparative entre les parcelles des maisons côté jardin privatif.

5.3.2 Engazonnement

Les espaces verts seront engazonnés.

5.3.3 Arrosage

Robinet de puisage sur la façade de chaque maison côté jardin.

5.3.4 Abris de jardin

1 Abri de jardin d'une surface minimale de 2 m², en résine posé sur dalle béton ; positionnement dans les jardins privatifs selon plan masse ; modèle au choix du Maître d'ouvrage ;

5.4 CLOTURES (suivant plan masse)

5.4.1 Clôtures sur partie commune ou allée piétonne

Sans Objet.

5.4.2 Clôture séparative entre jardin privé

La séparation des jardins privés sera constituée par une clôture en grillage souple d'une hauteur de 1.50m.

5.4.3 Clôtures en limite séparative des propriétés voisines de l'emprise de l'opération

MI11 à MI12 : Mur maçonné enduit sur les 2 faces, hauteur suivant Permis de Construire.

MI13 à MI17 : Mur Existant

MI06 à MI12 : Mur maçonné enduit sur les 2 faces ou mur préfabriqué en L, hauteur suivant plans

5.5 BOITE AUX LETTRES

Un ou plusieurs ensembles, localisés sur les plans de masse, des Etablissements RENZ série extérieure ou équivalent avec portes grade 3 conformes au règlement de la poste.

6. EQUIPEMENTS GENERAUX

6.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS AUX MAISONS ET AU BATIMENT

6.1.1 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Sans objet.

6.2 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères se fera dans un point de collecte prévu, indiqué sur le plan de masse.

6.3 RESEAUX DIVERS

6.3.1 Eau potable

Raccordement au réseau de distribution public.

Le comptage individuel sera installé dans un coffret encastré sous trottoir.

6.3.2 Gaz

Raccordement au réseau gaz,

Le coffret et le compteur gaz seront positionnés en limite de terrain de chaque maison, ou encastrés dans le mur de la façade, selon plan.

6.3.3 Electricité

Branchement sur le réseau public.

Le coffret de coupure sera positionné en limite de terrain de chaque maison, ou encastré dans le mur de la façade, selon plan.

6.3.4 Egouts

Raccordement sur réseaux existants de la commune.

Réalisation du réseau d'assainissement unitaire

EU/EV en canalisations PVC.

6.3.5 Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain

Sans objet

7. NOTA BENE

La présente notice descriptive est susceptible d'être modifiée en fonction des impératifs techniques liés à la construction de l'immeuble.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent la possibilité d'apporter certaines modifications sans affecter pour autant la qualité de la construction.

Les marques des matériaux, matériels et revêtements précisés dans le présent document qui définissent leurs qualités propres (fonctionnelles, esthétiques, etc.) ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles en particulier dans le cas où celles-ci ne seraient plus sur le marché ou ne pourraient pas être mises à temps à la disposition des entreprises pour l'exécution de la construction.

Certains matériaux permettent le choix du coloris par l'acquéreur à la signature de l'acte de vente pour autant que cela soit encore possible en fonction de l'avancement du chantier.

Les acquéreurs sont avisés directement par le Maître d'Ouvrage de la date limite relative aux choix des coloris. Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par l'Architecte et/ou le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent le droit, en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de certains matériaux ou matériels, de modifier certaines prestations en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.

Signature du RESERVATAIRE

Signature du RESERVANT